

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

**2018 – 10 – 15 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS
SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BR N°481 AU PROFIT DE GRDF**

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Justine BONNEAUD donne procuration à Xavier PARIS

François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

ABSENT EXCUSÉ

Joël LE FLECHER

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Dans le cadre des travaux de modernisation du réseau Gaz, GrDF procède au remplacement de ses canalisations en cuivre par du polyéthylène et assure la mise en conformité des branchements.

Ainsi, GrDF a chargé la société MOTER sise à Mérignac (33693) de renouveler le réseau gaz dans l'avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, l'allée des Places et l'allée du Bec. Ce renouvellement nécessite notamment le passage d'une canalisation souterraine d'un diamètre 40 et ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section BR n°481 située avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny.

Il convient donc d'établir une convention de servitude au profit de GrDF sur cette parcelle, sur une bande de quatre mètres de large et d'une longueur d'environ trois mètres. GrDF pourra occuper temporairement une largeur supplémentaire de deux mètres pour la réalisation des travaux et s'engage à la remise en état du terrain à l'issue de ces derniers.

La convention, jointe en annexe, établie à titre gratuit pour la durée des ouvrages, détaille les droits et obligations du propriétaire et de GrDF.

Après avoir pris connaissance de la convention,
Je vous demande:

- d'en approuver ses termes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras



Affiché le...24...octobre...2018
GUJAN-MESTRAS le...24...octobre 2018